



SOCIÉTÉ CANINE NORD-PICARDIE

Membre de la Fédération Canine de Picardie - affiliée à la Société Centrale Canine

EXPOSITION CANINE NATIONALE

avec attribution du C.A.C.S. de la S.C.C.
(Fédération agréée par le Ministère de l'Agriculture - Arrêté du 22 mai 1969)



TOUTES RACES

AMIENS

Dans le cadre du Salon "Chasse, Pêche, Cheval"
Parc des Expositions et des Congrès - Avenue de l'Hippodrome
Samedi 5 et Dimanche 6 Mars 2016

DÉSIGNATION DU MEILLEUR CHIEN DE RACE, DE SEXE OPPOSÉ, DE GROUPE ET DE L'EXPOSITION,
DU MEILLEUR JEUNE CHIEN, CHAMPION, PUPPY, BABY, VÉTÉRAN
DE LA MEILLEURE PAIRE ET COUPLE, DE LA MEILLEURE MEUTE
ET DU MEILLEUR LOT D'AFFIXE ET LOT REPRODUCTEUR.

CONCOURS JEUNE PRÉSENTATEUR

Avec récompenses au meilleur de groupe et meilleur de l'exposition. Coupes aux C.A.C.S., R.C.A.C.S.,
aux 1^{er}, 2^e classe Jeune (minimum TB), aux 1^{er}, 2^e classe intermédiaire, ouverte, travail, champion, vétéran (qualifiés Exc.)
à chaque lot d'affixe, lot de reproducteur et à chaque meute. Prix non cumulables.

1^{re} cloture des engagements le 17 janvier 2016
2^e cloture avec majoration 21 février 2016

JURY PRESSENTI

SAMEDI 5 MARS

2^e GROUPE

Terrier noir Russe, Dogue Allemand, Dogue des Canaries,
Mâtin Napolitain Mme TOMPOUSKY
Saint Bernard, Dogue du Tibet, Cane Corso, Bouvier Bernois M. BASSET
Pinscher, Schnauzer, Terre Neuve M. GAUVRIT
Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff M. DENIS
Shar Peï, Autres races du groupe M. DESCHUYMERE (B)

4^e GROUPE

Teckel Mlle DE FRANCE

5^e GROUPE

Spitz Allemand et Italien M. VERAGUE
Akita Américain Mme TOMPOUSKY
Chow Chow, Eurasier M. ARNOULT
Autres races du groupe Mme LARIVE

6^e GROUPE

Dalmatien M. CABON
Basset Hound Mme LARIVE
Autres races du groupe M. DESCHUYMERE (B)

9^e GROUPE

Caniche, Chien Tibétain M. ARNOULT
Bouledogue français Mme LARIVE
Coton de Tulear, Chihuahua, Chien Chinois à Crête M. LARIVE
Cavalier King Charles, King Charles, autres races du groupe M. CABON

DIMANCHE 6 MARS

1^{er} GROUPE

Spéciale Shetland M. VERAGUE
Berger de Beauce, Berger de Brie, Berger de Picardie Mme LARIVE
Berger Australien, Kelpie M. DUCHESNE
Autres races du groupe M. LARIVE

3^e GROUPE

West Highland Terrier, Staffordshire Américain, Yorkshire M. GAUVRIT
Airedale Terrier, Fox Terrier, Cesky Terrier, Bull Terrier,
Autres races du groupe M. CALLOC'H

7^e GROUPE

Spéciale Epagneul de Münster et Langhaar Mlle de FRANCE
Spéciale Epagneul Breton, Braque Allemand M. MAILLET
Spéciale Epagneul Picard, Bleu de Picardie, Pont Audemer ... M. GUILBERT Y
Griffon Korthals, Braque Bourbonnais, Braque Français
Pointer, Setter Anglais, Dr GUILBERT JULIEN
Autres races du groupe M. GUILBERT Y

8^e GROUPE

Tous les Retriever M. CITERNE
Spaniels et autres races du groupe M. DESCHUYMERE (B)

10^e GROUPE

Barzoï Mme TOMPOUSKY
Lévrier Afghan, Greyhound, Saluki Mme LARIVE
Whippet, Autres races du groupe M. DESCHUYMERE (B)

Les engagements non accompagnés de leur règlement
seront systématiquement refusés

IBAN : FR76 1870 6000 0040 1659 0019 484 - Code Bank : AGRIFRPP887
Joindre obligatoirement une copie du virement avec la feuille d'inscription

DEBUT DES JUGEMENTS : 9h30

ENTREE FORMELLEMENT INTERDITE AUX CHIENS
NON ENGAGÉS A L'EXPOSITION.

SEANCE DE CONFIRMATIONS POUR LES CHIENS NON EXPOSES

Vendredi 4 Mars de 14h30 à 17h

demande l'imprimé spécial au secrétariat de la SCNP tél : 03.22.43.43.84.

Il est possible de s'inscrire directement sur place le jour même au secrétariat de l'exposition

L'engagement possible
par Internet

<http://cedia.fr>

Paiement par carte bancaire sécurisé

La liste des Juges peut être modifiée suivant le nombre de chiens engagés et les indisponibilités des Juges.



Il est recommandé de faire vacciner les chiens
contre la gastro-entérite à parvo-virus et la toux du chénil.

**LE CERTIFICAT ANTI-RABIQUE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES
CHIENS DE 2^e CATÉGORIE OU/ET PROVENANT DE L'ÉTRANGER INSCRITS
A L'EXPOSITION OU A LA SEANCE DE CONFIRMATION**



EXTRAITS DU REGLEMENT GENERAL DE L'EXPOSITION

L'exposition, date et lieu précisés sur la feuille d'engagement, sera ouverte au public de 8h30 à 16h30.

ARRIVEE ET JUGEMENT

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à 9h30 précises et pourront être interrompus pour le déjeuner. Les catalogues sont à prendre aux entrées, tous les chiens du département infesté devront être vaccinés contre la rage.

LOGEMENT

Les chiens seront logés dans des cages qui ont été réservées par les exposants. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens s'effectuera selon le règlement propre de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner la motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui à tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel.

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le jour de la clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants

Chiens Courants : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire.

Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Terriers-Teckels : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre. Teckels : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFICHE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement (voir au recto) à l'ordre de la SCNP par mandat-lettre ou un titre de paiement. Pour les étrangers, règlement par mandat international.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée au 21 Février 2016 (1^{re} clôture au 17 janvier, avec majoration des tarifs). Tout engagement parvenu après la date de clôture (date de la poste faisant foi) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour les frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge détaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif « Excellent » dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif « Excellent », le (la) Meilleur champion ayant reçu le qualificatif « Excellent ».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des « Meilleurs de Groupes » de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS :

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brne, Bouvier des Flandres	15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Eta, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback	15 mois
Gr 8 : Retrievers	15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du 1^{er} chien de la manifestation, caution qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, à l'exception des chiens nés en France avant le 28/08/08.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).



SOCIÉTÉ CANINE NORD-PICARDIE
Affilié à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (Reconnue d'utilité publique)

EXPOSITION CANINE NATIONALE - AMIENS

Samedi 5 et Dimanche 6 Mars 2016



Demande de participation (une seule feuille par chien, un chien par feuille)
Photocopies recto-verso acceptées

Remplissez soigneusement cette feuille recto-verso, et envoyez-la immédiatement à la Société Canine Nord-Picardie, 27 rue Roger Salengro – 80450 CAMON (☎ : 03.22.43.43.84) en joignant le montant de votre (vos) engagement(s), soit par mandat-lettre, soit par chèque bancaire ou postal. Pour les étrangers, règlement par mandat international ou euro-chèque IBAN FR76 1870 6000 0040 1659 0019 484 Code BIC AGRIFRPP887 (la copie du règlement doit impérativement accompagner la feuille d'engagement).

Tout engagement non accompagné de son règlement sera systématiquement refusé. Tout engagement par fax sera accepté dès réception du montant de l'engagement correspondant.

Dans tous les cas, remplissez soigneusement le volet ci-dessous en majuscules d'imprimerie ou machine à écrire, ce texte sera inséré dans le catalogue. Tous les renseignements demandés doivent être notés faute de quoi l'engagement ne pourra être pris en compte.

Votre carte d'exposant sera envoyée au plus tard 10 jours avant l'exposition.



2 CLÔTURES DES ENGAGEMENTS : 17 Janvier 2016 et 21 Février 2016

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue.

Race : _____

Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

N° tatouage ou transpondeur : _____

N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Le chien est-il à confirmer ? OUI NON

Réservé à la Société

N° d'arrivée :

Classe d'engagement (voir définition et âges dans le règlement) :

Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétérain
Ne Concourant pas Meute Lot d'Affixe Lot de reproducteur Couple Paire

TAILLE, COULEUR, POIL ET POIDS : précisions indispensables pour certaines races. Voir au verso

DROIT D'ENTREE AU CONCOURS

(donnant droit au catalogue). Un engagement donne droit à une entrée gratuite par chien. 3 entrées gratuites maximum au delà de 3 chiens.

	jusqu'au 17 janvier	du 18 janvier au 21 février	Sommes adressées
1 ^{er} chien	35 €	38 €	
2 ^e chien	32 €	35 €	
3 ^e chien	32 €	35 €	
4 ^e ou suivants	28 €	31 €	
Puppy, Baby, Vétérain	27 €	30 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	20 €	20 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	100 €	100 €	
Lot d'Affixe	10 €	10 €	
Lot de Reproducteur	10 €	10 €	
Jeune présentateur	8 €	8 €	
réduction de 3 € par engagement pour les adhérents de la SC Nord Picardie (n° carte : _____ ou cotis. avec engagement)			
Carte accompagnateur (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte)	4 €	4 €	
Total des engagements			

Couple et paire : engagements gratuits.

Préciser le nom des chiens :

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office en classe ouverte ou jeune selon son âge (ne concerne pas les classes puppy ou baby).

CAGES EN NOMBRE LIMITÉ

DÉBUT DES JUGEMENTS : 9 H 30

Engagements possibles sur internet : <http://cedia.fr>

paiement par carte bancaire sécurisé

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement de cette exposition dont j'ai pris partiellement connaissance avec l'extrait condensé du règlement.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité de fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien, à moi-même ou causés par le dit chien.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de la manifestation.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Je m'engage à respecter les modalités de sortie de l'exposition à savoir aucune sortie autorisée avant 16h30.

Fait à _____ Signature du propriétaire :

le _____

Mode de paiement au nom de la SCNP mandat CCP chèque
Pour les étrangers : eurochèque mandat international
IBAN FR76 1870 6000 0040 1659 0019 484 code BIC AGRIFRPP887

**RENSEIGNEMENTS A FOURNIR
pour les classes Travail et Champion**

CLASSE TRAVAIL (Joindre justificatif S.C.C. établi avant le 21/02/2016)

Chien de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Niveau 3 pour le pistage F.C.I. sur 2 concours
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e catégorie

Chiens Courants

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{er} ou 2^e cat..

Retrievers

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{er} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers

Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CHAMPION

Le titre de champion doit avoir été homologué avant le 21/02/2016 (joindre obligatoirement photocopie du justificatif).

RÉPONSE :

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES DE LA F.C.I.

CLASSE TRAVAIL : « pour inscrire un chien en Classe Travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une photocopie du certificat de la F.C.I. sur lequel seront confirmés - cette confirmation étant faite par l'association Canine Nationale du pays de résidence permanente du détenteur et/ou propriétaire du chien - que le chien a bel et bien réussi l'épreuve ainsi que les détails de cette dernière. »

CLASSE CHAMPION : « pour inscrire un chien en Classe Champion, il est indispensable que l'un des titres suivants ait été homologué au plus tard le jour de la date de clôture officielle des engagements. Une copie en attestant doit être jointe au formulaire d'engagement. »

- un titre de Champion International de la F.C.I.
- un titre de Champion National (obtenu avec au moins deux récompenses dans un pays membre de la F.C.I.)
- les titres de Champion National de pays non-membres de la F.C.I. ne peuvent être acceptés.

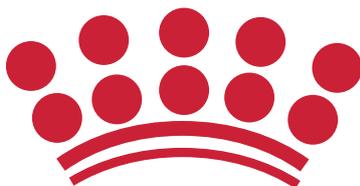
PRÉCISIONS INDISPENSABLES POUR LES RACES SUIVANTES :

VARIÉTÉ : Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell Terrier, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Cockers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	COULEURS : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	POIL (Longueur ou texture) : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées, Allemand, Blanc Suisse et Hollandais, Petit Chien Russe.	TAILLE : Schnauzers, Pinschers, Parson/Jack Russell Terrier, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue. POIDS : Pékinois, Épagneul Japonais, Papillons, Phalènes.
--	---	--	---

IL EST RAPPELE AUX PROPRIETAIRES QU'ILS SONT TENUS DE SE CONFORMER AUX ARRETES DE LA LOI DU 6 JANVIER 1999

IL A ETE CONSTATE DE PLUS EN PLUS UN MANQUE DE DISCIPLINE DE CERTAINS EXPOSANTS QUI, DES LA FIN DES JUGEMENTS, TENTENT DE SORTIR DE L'EXPOSITION AVEC LEUR CHIEN AVANT L'HEURE FIXEE SOIT 16H30. CETTE PRATIQUE EST INADMISSIBLE CAR ELLE PRIVE LE PUBLIC QUI PAIE UN DROIT D'ENTREE D'UN CERTAIN NOMBRE DE CHIENS. LE SEUL BENEFICE DES EXPOSITIONS ES JUSTEMENT FOURNI PAR LES VISITEURS ET CES BENEFICES SONT INDISPENSABLES AU MAINTIEN DE TELLES MANIFESTATIONS. EN OUTRE, CETTE PRATIQUE EST CONTRAIRE A L'INTERET MEME DE L'EXPOSANT CAR ELLE LE PRIVE DU CONTACT AVEC UN PUBLIC LE PLUS SOUVENT TRES INTERESSE ET AUQUEL L'EXPOSANT FAIT CONNAITRE LA RACE QUI LUI EST CHERE. DE PLUS, IL SERAIT SOUHAITABLE QUE LES EXPOSANTS AFFICHENT LES CARTONS DE PRIX DECERNES A L'EXPOSITION MEME, CELA PERMET AUX SPECTATEURS NON AVERTIS DE S'EDUQUER.

SI VOUS NE VOUS SENTEZ PAS LE COURAGE D'OBSERVER CES DISPOSITIONS, N'ENGAGEZ PAS VOS CHIENS. CELA NOUS EVITERAD'AVOIR A PRENDRE DES SANCTIONS QUI NE SERAIENT QUE L'APPLICATION DU REGLEMENT. NOUS VOUS REMERCIONS PAR AVANCE DE VOTRE COMPREHENSION ET DE VOTRE SPORTIVITE.



ROYAL CANIN